



## PROJET DE RÈGLEMENT 2026-1484-01

**Modifiant le Règlement 2022-1484 décrétant l'octroi d'une aide financière aux propriétaires d'immeubles patrimoniaux pour un service de consultation professionnelle**

---

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. L'article 8 du règlement 2022-1484 est remplacé par l'article suivant :
  8. Ce programme de subvention débute à compter de la date de son entrée en vigueur et se termine le 31 décembre 2026.

### ENTRÉE EN VIGUEUR

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

Alexandra Labbé, mairesse

---

Me Nancy Poirier, greffière

INITIALES DE LA MAIRESSE

INITIALES DE LA GREFFIÈRE



## PROJET DE RÈGLEMENT 2026-1484-01

**Modifiant le Règlement 2022-1484 décrétant l'octroi d'une aide financière  
aux propriétaires d'immeubles patrimoniaux pour un service de  
consultation professionnelle**

### CERTIFICAT

Avis de motion donné le :	<b>3 février 2026</b>
Adoption du projet de règlement le :	<b>3 février 2026</b>
Adopté final :	<b>17 mars 2026</b>
Publié conformément à la Loi le :	<b>23 mars 2026</b>

Alexandra Labb  , mairesse

Me Nancy Poirier, greffiere

INITIALES DE LA MAIRESSE

INITIALES DE LA GREFFIERE